

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : European Bank & Business Center,
6c route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg



18 septembre 2026

Objet : Avis important : Fusion du compartiment Select Investment Series III SICAV – T. Rowe Price US Large Cap Value Equity Fund (le « Compartiment absorbé ») avec le compartiment T. Rowe Price Funds SICAV – US Large Cap Value Equity Fund (le « Compartiment absorbant »)

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons du fait que le conseil d'administration (le « Conseil ») de T. Rowe Price Funds SICAV (la « Société ») a décidé de fusionner, avec effet au 20 novembre 2026 (la « **Date de la fusion** »), le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant, dans lequel vous détenez des actions.

Motif de la fusion

La proposition de fusion des Compartiments absorbé et absorbant a pour but de générer des gains d'efficacité, qui permettront d'atteindre de meilleurs résultats pour les investisseurs, en consolidant deux fonds qui disposent d'objectifs d'investissement, de profils de risque et d'allocations d'actifs très semblables en un fonds unique plus important. La fusion proposée vise (i) à améliorer la capacité du fonds à poursuivre sa croissance et à générer des économies d'échelle, et (ii) à rationaliser la gamme de produits disponible.

Dès lors que les Compartiments absorbé et absorbant disposent de caractéristiques et d'univers d'investissement très similaires, les investisseurs ne devraient ressentir aucune perturbation en ce qui concerne la stratégie d'investissement, le profil de risque ou l'approche de gestion.

Impact et processus de la fusion

Cette fusion n'aura aucune conséquence négative sur la valeur, les coûts ou la performance de votre investissement. La fusion n'entraînera aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbant.

À la Date de la fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant. Les revenus courus mais non encore distribués à la Date de la fusion seront inclus dans les actifs transférés au Compartiment absorbant et pris en compte dans le calcul du ratio d'échange. La fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant.

Aucuns frais juridiques, administratifs ou de conseil associés à la fusion ne seront supportés par le Compartiment absorbant. Lors de la fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Les souscriptions, conversions et rachats au sein du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Vos options

Aucune action n'est requise de votre part. Toutefois, si, en raison de ces changements, vous souhaitez transférer vos placements dans un autre compartiment de la Société ou demander le rachat de votre participation, vous pouvez le faire à tout moment et sans frais, selon les conditions énoncées dans le prospectus, en envoyant vos ordres de transaction avant 13 h 00 (heure de Luxembourg) le 13 novembre 2026 (heure limite de réception des ordres). Dans un tel cas, veuillez noter qu'un rachat ou une conversion pourrait alors être traité(e) comme une cession d'Actions à des fins fiscales, et que vous pourriez être soumis à l'impôt sur toute plus-value générée grâce au rachat ou à la conversion d'actions.

Informations supplémentaires à votre intention

Des informations supplémentaires, y compris le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la Société, le DIC des compartiments, le prospectus et les rapports financiers les plus récents de la Société, sont disponibles à l'adresse <https://www.funds.troweprice.com/lu/fr/> ou au siège social. Une copie électronique du présent avis est disponible sur le site Internet : <https://www.troweprice.com/institutional/lu/en/about/shareholder-notices.html>. Des informations détaillées sur les Compartiments absorbé et absorbant (y compris les documents d'offre pertinents) peuvent être obtenues auprès de votre banque, votre distributeur ou votre conseiller financier, le cas échéant.

Par ailleurs, le Conseil vous recommande de vous renseigner sur les conséquences de ce qui précède en matière fiscale et d'investissement dans votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile, et le cas échéant de demander conseil à ce sujet.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant, ou envoyer un e-mail à l'adresse accountliaison@troweprice.com.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clés pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.